Accès ô Maths

Membres

Bastien Faliu, Céline Groelly, Corinne Hallégot, Patricia Le Fessant, Stéphanie Leleu Degonde, Florence Peteers, Agnieszka Rabe, Cécile Ramecourt, Christelle Robert, Gabriela Vayaboury, Magali Wydasz

Activités

Le groupe Accès ô Maths s'est réuni 6 fois durant cette année 2022-2023 dont 2 fois en présentiel (au lycée EREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson et à l'INSPE de Cergy).

Les réflexions amorcées l'année dernière autour de l'accessibilité des tâches complexes au second degré, avec des élèves à besoins éducatifs particuliers scolarisés en SEGPA[1], ULIS[2] collège ou en EREA[3], se sont poursuivies. L'objectif du groupe a évolué : en 2021-2022 nous nous étions centrés sur la progression dans une séquence et l'étayage des compétences périphériques qui pouvaient faire obstacle à l'atteinte de l'objectif d'apprentissage. Cette année, c'est l'étayage des compétences spécifiques qui a mobilisé notre réflexion et nous avons essayé d'identifier les leviers qui permettent de penser l'accessibilité en amont et non l'individualisation en aval.

Les premiers temps de travail ont servi à s'approprier deux cadres théoriques : la cible de Benoit et la hiérarchisation des aides de Millon-Fauré et Gombert avec une volonté, celle de les mettre à l'épreuve pour analyser, dans ces contextes, les effets produits sur l'accessibilité des situations d'apprentissage proposées.

Dans un deuxième temps, nous avons donc choisi de centrer notre travail autour de deux tâches mises à l'épreuve par deux enseignantes du groupe exerçant en SEGPA ou en EREA. L'une portait sur la classification de triangles en 6e et l'autre sur la démonstration en 5e.

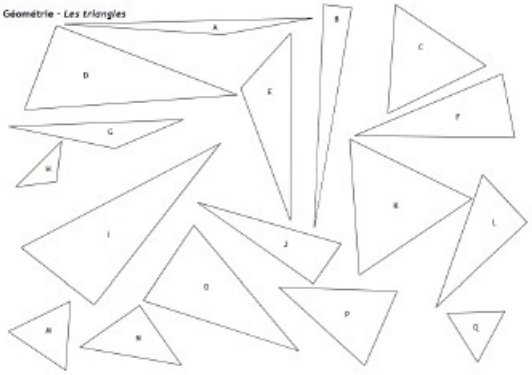

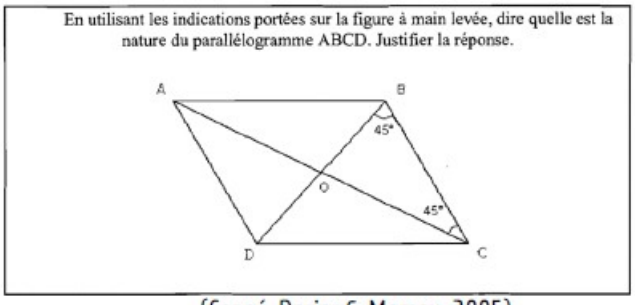

(Coppé, Dorier & Moreau, 2005)

1 Section d'enseignement général et professionnel adapté
2 Unités localisées pour l'inclusion scolaire
3 Etablissements régionaux d'enseignement adapté

Avant chaque mise en œuvre, une « analyse a priori » a été effectuée. En collectif, l'objectif a été d'identifier les enjeux de savoir, les obstacles, les stratégies possibles des élèves et surtout de proposer en amont des aides associées aux obstacles. En hiérarchisant les aides, nous nous sommes posé la question : comment est modifié le cœur de cible (objectif d'apprentissage) ? Ce travail a été complété par une analyse a priori faite par la chercheuse du groupe pour la classification des triangles.

Troisième temps : une analyse a posteriori a ensuite été réalisée en collectif à la fois en distanciel et aussi en présentiel. Le choix s'est porté sur :

- L'analyse des productions d'élèves et des aides proposées pour identifier de qui a été utile / utilisable et acceptable dans ce contexte. Le groupe a pu faire du lien avec ses propres expériences et des hypothèses sur une démarche visant l'accessibilité ont pu émerger.
- Un entretien d'explicitation avec l'enseignante (une des formatrices du groupe est formée à l'EDE) pour identifier comment et à quel moment l'enseignante avait mobilisé l'analyse a priori.

Bilan d'étape :

Ces deux expérimentations nous ont permis de dégager des hypothèses pour trouver un équilibre au dilemme suivant : celui de faire réussir l'élève au risque de le maintenir dans des micro-tâches et de faire progresser l'élève par un maintien de la complexité de la tâche au risque de le démobiliser.

L'analyse a priori est essentielle pour donner aux enseignant·es une vision globale des possibilités de la tâche. Elle est identifiée comme nécessaire pour penser l'accessibilité, mais elle est difficilement utilisable en tant que tel dans le contexte de classe.

Contre toute attente, l'analyse a priori a permis, a une enseignante, non pas d'anticiper des obstacles mais en séance d'avoir une « inventivité régulée »[4] qui l'a rendue plus sereine. Ce point sera à approfondir.

Le travail d'anticipation et les aides proposées ont été catégorisés et nous retrouvons les leviers d'accessibilité utilisé en pédagogie (ex : un support épuré avec une consigne explicite, une diversité des modalités de réponses possibles, le questionnement de l'enseignant·e spécialisé·e, des moyens d'auto-validation…).

Publications et communications

Un poster a été présenté à la journée de l'IREMS du 3 juillet 2023

Perspectives

Le thème de la proportionnalité a été retenu pour l'année prochaine. Nous projetons de travailler sur une seule et même tâche qui sera mise en œuvre dans différents contextes et dispositifs de façon à pouvoir comparer la manière dont chacun envisage son accessibilité.

4 Inventivité régulée : La régulation des tâches permet d'éviter une remédiation a posteriori et elle est plus adaptée pour les démarches de projet, la résolution de situations-problèmes (Perrenoud, 2004), difficilement envisageable dans le modèle « diagnostic a priori » de la différenciation pédagogique

Nous prévoyons également de proposer une communication à la COPIRELEM en juin 2024, notre travail s'inscrivant parfaitement dans le thème du colloque, « Mathématiques et diversité à l'école ».